

servir d'instructeur de ce métier, et l'ouvrage qui reste à faire n'est pas de sa partie. Il n'est pas au fait du ferrage des chevaux ni des autres travaux du métier, car il a surtout travaillé jusqu'ici à la construction des navires. Ainsi donc ce n'est pas l'homme qu'il faut pour enseigner aux détenus et en faire de bons forgerons. C'est pourquoi je demande de le congédier en lui accordant la gratification ordinaire. Serviteur travaillant et fidèle, jouissant d'une réputation sans tache, et ayant donné d'abondantes preuves d'un travail utile et précieux pendant qu'il a été attaché au pénitencier, j'espère qu'on l'indemniserait aussi généreusement que la loi le permettrait. L'objection qu'il n'est accordé de gratification qu'à raison de mauvaise santé ou d'âge tombe, je crois, en présence des circonstances particulières de ce cas. Cet homme a été de la plus grande utilité, mais les travaux qu'il se trouvait apte à exécuter se trouvant terminés, il n'y a plus lieu de l'occuper.

On a acheté 45 acres de terres marécageuses. Elles ont, dit-on, une bonne valeur comparativement au prix payé et serviront comme prairies et pâturages. En faisant construire une digue en face des marais qui lui appartiennent, le préfet a obvié à la nécessité d'en avoir une distincte pour ceux du pénitencier. En conséquence la proportion des frais payables par le pénitencier est bien moindre que s'il avait fallu une digue séparée.

Le rapport du médecin est, comme d'ordinaire, intéressant. Les détenus ont joui d'une excellente santé et leur condition mentale et physique a été meilleure que jamais auparavant. A mon avis cet état sanitaire favorable de l'institution est en grande partie dû aux soins incessants du médecin et à l'attention qu'il apporte dans l'accomplissement de ses fonctions.

#### PÉNITENCIER DU MANITOBA.

Je ne puis parler avec connaissance personnelle de l'administration de ce pénitencier, car je n'ai pas eu l'occasion d'y faire d'inspection dans le cours de la dernière année.

L'ancien préfet, M. S. L. Bedson, dont la santé était chancelante, a été mis à la retraite à sa demande, en mars dernier. Au mois de juillet, pendant qu'il se trouvait dans la capitale, il est mort subitement, au grand regret d'une foule d'amis et de connaissances. Ainsi que je l'ai souvent répété dans mes précédents rapports annuels, le colonel Bedson a administré le pénitencier avec un succès signalé—en tant qu'il s'est agi de l'observation de la discipline par le personnel des officiers et les détenus, d'une probité scrupuleuse et du maintien systématique du bon ordre dans toutes les divisions. S'il avait eu les mêmes qualités financières que disciplinaires, il eût été réellement un préfet modèle. Cependant, bien qu'on se soit plaint de sa prétendue extravagance, jamais on a prouvé qu'il ait gaspillé ou se soit approprié les deniers publics, et pourtant plus d'une enquête rigoureuse a été faite dans ce but. Le défunt était connu de tout le monde au Canada, et grand nombre de touristes distingués d'autres pays avaient profité de sa libérale hospitalité et de sa générosité. Il a probablement plus fait que tout autre homme du Canada dans l'intervalle entre la première et la deuxième insurrection de Riel pour créer dans l'esprit des étrangers une impression favorable au sujet du Manitoba et du Nord-Ouest, par la bienveillante réception que tous les visiteurs—et le nombre en était légion—ont reçu à la Montagne-de-Pierre. Le gouvernement et la population du Canada doivent respect à sa mémoire pour le bien qu'il a fait en faisant connaître et aimer ce jeune pays.